

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 27 janvier 2022
Convocation du : 20 janvier 2022

Nombre de Conseillés :

En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 25

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis au complexe du Mas de Roux, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

**Marchés Publics : Rénovation de la Villa Monderoux – travaux de serrurerie –
Autorisation de signature du marché**

Présents : Caroline Terrier, Christine Perez, Sergio Mancini, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Sylvie Caillet, Gilbert Debard, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Jean-Marc Curtet, Bertrand Vermorel, Elodie BreLOT, Patrick Tholon, Sébastien Renevier, Harris Reneman, Philippe Casamayor, Anne Le Guyader, Jean-Pierre Cottaz, Nathalie Thimel-Blanchoz.

Représentés :

Valérie Berger a donné procuration à Joël Aubernon
Lionel Chevrolat a donné procuration à Philippe Maillez
Sophie Gaguin a donné procuration à Elodie BreLOT
Franck Longin a donné procuration à Christine Perez
Laurence Rouquette a donné procuration à Sylvie Caillet

Absents :

Anne-Sophie Rampon, Cyril Langelot

Secrétaire de Séance :

Annie Maciocia

Les locaux de la Villa Monderoux sont anciens, vétustes et nécessitent d'être rénovés pour pouvoir mieux répondre aux besoins des associations.

A cet effet, une procédure adaptée composée de 14 lots techniques a été lancée conformément aux articles L2123-1,1° et R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique le 04 août 2021 dont 13 des 14 lots ont été attribués.

Madame le Maire a été autorisée à signer ces contrats par délibération 07-2021-58. Délibération qui a également permis la déclaration de sans suite pour motif d'intérêt général du lot 7 – serrurerie en raison de l'évolution substantielle du besoin technique initial défini dans les documents de la consultation.

En conséquence, le cahier des charges a été redéfini et une nouvelle procédure adaptée a été lancée le 03 décembre 2021.

Le contrat issu de cet allotissement sera un marché ordinaire. Pour rappel, le délai d'exécution, tous lots confondus, est de 19 mois.

Conformément aux critères de jugement des offres définis au règlement de consultation, l'analyse fait ressortir l'entreprise suivante présentant l'offre économiquement la plus avantageuse :

Intitulé	Attributaire	Montant de l'offre en € HT	Montant de l'offre en € TTC
Serrurerie	KAPECI Pré Colin 01460 Port	117 213.85	140 656.62

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer ce marché, conformément à l'article L2122-21 du CGCT.

Le Conseil Municipal, Ouï les explications du rapporteur,
Après avoir pris connaissance du dossier, A L'UNANIMITE

APPROUVE le résultat de l'analyse des offres ainsi que le titulaire,

AUTORISE Madame le Maire à signer le marché et tous les actes afférents avec le titulaire et pour les montants indiqués ci-dessus,

PRÉCISE que la dépense d'investissement est inscrite à l'exercice 2022 et suivants.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.


Le Maire,

Caroline TERRIER